VILLE DE SCEAUX 8 fév. 2024

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET: Plan de formation triennal 2024-2026 de l'administration communale

Rapporteur: Philippe Laurent

Tous les trois ans, la ville de Sceaux élabore un plan de formation de ses agents, reflet des orientations stratégiques de la Ville, de l'évolution des services, des besoins en compétences nécessaires au bon fonctionnement des services et des projets professionnels des agents.

L'élaboration d'un tel plan est devenue obligatoire en application de la loi « Egalité Citoyenneté » du 27 janvier 2017 modifiant la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale.

Le plan de formation est présenté au conseil municipal après avoir été soumis à l'avis du comité social territorial.

Le plan de formation, ci-joint, porte sur la période de janvier 2024 à décembre 2026. Il a été présenté au comité social territorial le 1^{er} février 2024.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de cette présentation.